Image not found or type unknown

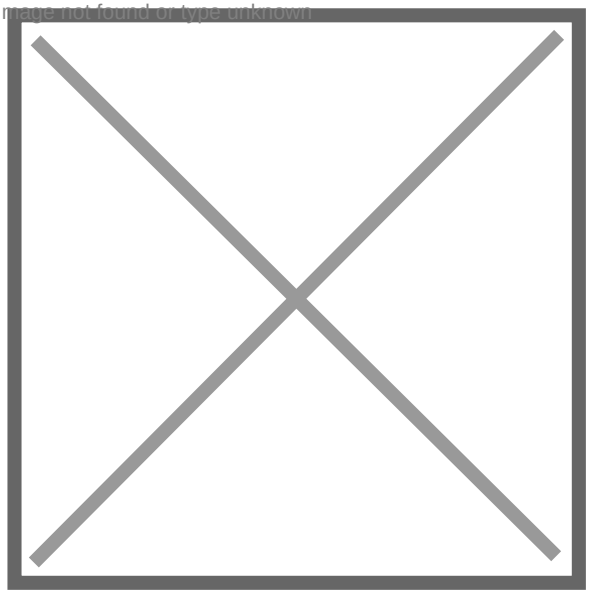

Litige un contract en intérim

Par **spvdd62**, le **25/11/2009** à **18:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en mission intérimaire pour une boite X depui le moi d'aout , j'ai signé et envoyer tout mes contrat aujourdhui ma boite interim me redemande de resignée mes deux derniers contract car ils se sont tromper sur le montant des fraix de déplacements .
Ai- je le droit de ne pas les resignée? merci de vos réponce

amicalement spvdd62

Par **Tisuisse**, le **25/11/2009** à **23:21**

Bonjour,

Si c'est une simple erreur de retranscription, il serait de bon ton de resigner les contrats, m'enfin, si vous voulez vraiment continuer de travailler avec eux et vous voir confier des missions d'intérim, bien sûr !!!!!!!!!

Par **spvdd62**, le **26/11/2009** à **17:35**

Bonsoir,

Comme j'ai déjà signé des contrats aux mêmes dates avec eux, je ne signe pas les 2 que j'ai

reçus avec un taux inférieur. De toute façon, je suis dans mes droits ayant déjà signé un contrat et des boites d'interim, il y en a à la pelle par chez moi !

Merci beaucoup de la réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés